

Direction des Infrastructures Routières
et des Transports

Colmar, le **5 MAI 2006**

ARRÊTÉ N° 168/2006 – DIRT

**Portant réglementation permanente de la circulation sur
la RD 3 bis, hors agglomération, sur le territoire
de la Commune de MERXHEIM**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25,
- VU** les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,
- VU** l'arrêté municipal de Monsieur le Maire de la Commune de MERXHEIM,
- VU** l'avis du Directeur des Infrastructures Routières et des Transports,

CONSIDÉRANT que par arrêté municipal en date du 21 février 2006, Monsieur le Maire de la Commune de MERXHEIM fixe de nouvelles limites d'agglomération sur la RD 3 bis, en direction de MEYENHEIM, et que subséquemment il est nécessaire d'abroger l'arrêté départemental permanent n° 327/2003 du 4 novembre 2003 dont la section de voie est dorénavant en agglomération ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

.../...

ARRÊTE :

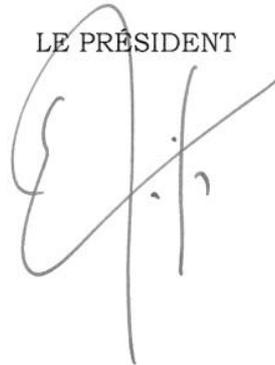
ARTICLE 1^{ER} – L'arrêté permanent n° 327/2003 du 4 novembre 2003 est abrogé.

ARTICLE 2 – La Subdivision de l'Équipement de Guebwiller est chargée de veiller à la suppression de la signalisation de l'arrêté rapporté.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de MERXHEIM,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER